



Centre Hospitalier d'Erstein

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES USAGERS ET DE LA QUALITE DE LA PRISE EN CHARGE

(CRU)

Instance créée par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades pour **remplacer les commissions de conciliation.**

Missions

- veiller au respect des droits des usagers et faciliter leur démarche
- contribuer à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches
- examiner les plaintes et réclamations qui ne présentent pas le caractère d'un recours gracieux ou juridictionnel
- veiller à ce que toute personne soit informée sur les voies de recours et de conciliation dont elle dispose
- formuler des avis et des propositions sur l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leur proche
- rendre compte de ses analyses et propositions dans un rapport transmis au Conseil d'Administration et à l'Agence Régionale de l'Hospitalisation.

Fonctionnement

Cette commission se réunit au moins une fois par trimestre.

Composition

- | | |
|-----------------------------|--|
| - M. Gérard BEDEX | Président, directeur ou son représentant |
| - M. le Dr. Philippe MEYER | Président de la C.M.E |
| - M. Jean JACOB | Représentant des usagers (titulaire), association ADAPEI |
| - M. François JACOB | Représentant des usagers (titulaire), association UNAFAM |
| - Mme Astrid SCHAHL | Représentant des usagers (suppléant), association UNAFAM |
| - Mme Andrée GRAU | Représentant des usagers (suppléant), association CCA |
| - M. le Dr. Daniel DENNI | Médiateur médecin |
| - Mme le Dr. Annie FREYMANN | Médiateur médecin |
| - M. le Dr Pascal ROMIEUX | Médiateur médecin |
| - Mme le Dr Anne GRAPIN | Médiateur médecin |
| - M. Jean-Luc WOLFER | Médiateur non médecin (titulaire), représentant de la CSIRMT |
| - M. Benoît DINTRICH | Médiateur non médecin (suppléant), représentant de la CSIRMT |

La personne (patient, famille ou représentant légal) qui souhaite saisir la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la prise en charge est dirigée vers le

Secrétariat de Direction
03.90.64.20.02 ou 03.90.64.20.09

qui fournira toutes les informations utiles.